

L'association Familles Rurales de Plémet est une association de PARENTS BÉNÉVOLES

L'association repose sur le bénévolat des parents. Ils s'investissent selon le temps qu'ils souhaitent / peuvent y consacrer. Chaque parent peut se manifester pour venir assister aux réunions et temps forts :

- vendredi 27 septembre : pot de rentrée et temps d'échanges sur les différentes sections, les actions à mener..
- vendredi 17 janvier : galette de l'association
- vendredi 21 mars : soirée familles et assemblée générale
- lundi 12 mai : réunion de validation des programmes d'été et échanges sur l'ALSH
- samedi 24 mai : randonnée gourmande de l'association

Votre pouvoir est de maintenir un service de qualité pour vos enfants en donnant votre avis et en prenant part aux décisions par exemple. Toutes les bonnes volontés et suggestions sont les bienvenues !

HORAIRES

	MERCREDIS	PETITES VACANCES	VACANCES D'ETE
GARDERIE MATIN	7H15 – 9H	7H15 – 9H	7H15 – 9H
A.L.S.H.	9H / 13H30 OU 9H / 17H30 OU 13H30 / 17H30	9H – 17H30	9H – 17H30
GARDERIE SOIR	17H30 – 18H30	17H30 – 18H30	17H30 – 18H30

Tous les enfants **devront être arrivés pour 9h15** idéalement et les départs ne commenceront qu'à partir de 13h30 les mercredis après-midi et **à partir de 17h pour la fin des journées au centre de loisirs.**

INSCRIPTIONS

	MERCREDIS	PETITES VACANCES	VACANCES D'ETE
INSCRIPTIONS SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES	A la journée Ou à la demi-journée (au plus tard 5 jours avant la date souhaitée)	A la journée obligatoirement et 1 jour minimum (au plus tard 2 semaines avant les vacances)	A la journée obligatoirement et 3 jours mini / semaine (au plus tard 3 semaines avant les vacances)

- Les inscriptions doivent se faire sur le PORTAIL FAMILLES de LCBC avec votre identifiant
- !\ Pour toute demande particulière ou première inscription, contactez le 06-69-44-22-10 ou sur afr.plemet@gmail.com

TARIFS PRATIQUÉS AU 1er JANVIER 2025

TARIFS FAMILLES PLEMET ET COMMUNES CONVENTIONNÉES*	< 550	551 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1303	> 1304
Plage horaires 9H / 17H30	6,70 €	9,50 €	12,00 €	13,50 €	14,50 €	15,50 €
Plage horaires mercredi ½ journée 9H / 13H30 ou 13H30 / 17H30**	4,50 €	6,25 €	8,00 €	8,75 €	9,50 €	10,00 €

MAJORATION ENFANT NON INSCRIT : 5 € + prix journée ou demi-journée

TARIFS FAMILLES DE COMMUNES NON-CONVENTIONNÉES (sous réserve de place) : tarif majoré + 4€

* Les communes conventionnées sont : **LA PRENESSAYE – LAURENAN**

** Plages horaires et tarifs uniquement pour les mercredis

- Une attestation officielle du quotient familial doit être fournie dès que celui-ci change.

En cas de non-présentation du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué et aucune facture déjà établie ne pourra être modifiée.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

- L'accueil de loisirs « *La récré des loustics* » est ouvert tous les mercredis et petites vacances (y compris à Noël) ainsi que l'été (Juillet et Août).
- Il a lieu dans les locaux de la Maison de l'Enfance, Ruelle des 2 âges, à Plémet (22210).
- Il est déclaré auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
- Les projets éducatif et pédagogique sont à votre disposition à l'accueil de l'ALSH.
- **Chaque enfant devra prévoir des chaussons qu'il peut laisser au centre s'il le souhaite et un sac avec une gourde d'EAU nominative, des changes et le doudou si besoin, des chaussures fermées (pour les activités sportives improvisées), une casquette ou un chapeau (chaque jour de mai à septembre, même si le soleil est caché !) et tout autre élément demandé par l'équipe ponctuellement.**
- **Aucun jouet ni sucrerie n'est à apporter au centre** (sauf exception : anniversaire ; à la demande).
- Il est recommandé d'inscrire le nom de votre enfant sur ses affaires afin de faciliter les restitutions en cas d'oubli. L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou vol d'objet ou vêtement appartenant aux enfants.
- Un goûter sera servi aux enfants à partir de 16h (compris dans le prix de l'accueil).
- L'accueil de Loisirs est un lieu de détente et de bonne entente. Il est demandé aux parents et aux enfants d'être polis et respectueux. Tous propos déplacés ou toutes violences verbales et physiques sont interdites et sanctionnées. **Tous débordements seront signalés aux parents et, si ceux-ci persistent, l'enfant pourra se voir interdire l'accès à l'Accueil de Loisirs temporairement ou définitivement selon l'importance des faits.**

MODALITÉS DE PAIEMENTS

- La participation d'un enfant à l'Accueil de Loisirs nécessite l'adhésion à l'association Familles Rurales. Le montant annuel de l'adhésion par famille est de **30 € (valable du 1er janvier au 31 décembre)** et s'ajoute aux frais de séjour de l'ALSH. Elle est à régler dès lors que l'enfant s'inscrit au service proposé.
- **Cette adhésion ouvre droit à de nombreuses prestations sur le territoire national** (bourse aux jouets, aux vêtements, etc.). Si vous êtes adhérent d'une association F. R. autre que Plémet, vous devez joindre un justificatif.
- **NB une partie de cette adhésion est déductible des impôts ! Demandez le reçu de dons aux œuvres en y souscrivant.**
- La garderie proposée dans les mêmes locaux est facturée **1,00 €** par enfant et par période (matin ou soir). Tout dépassement de ces horaires (avant 7h15 ou après 18h30) entraînera une majoration de **5 € / enfant**. Il est important de respecter ces horaires pour des questions de **responsabilités**.
- Tout retard ou absence doit être signalé à la directrice dès que possible.
- **Toute inscription est due.** En cas d'absence d'un enfant pour maladie, un remboursement sera consenti au prorata des journées manquées sur **présentation d'un certificat médical**.
- Les séjours devront être payés à la date échéance figurant sur la facture pour les mercredis ; et avant la clôture des inscriptions pour les périodes de vacances.
- **À compter de la réception de la facture, vous disposez de deux mois pour régler le dû. Passé ce délai, une majoration de 5% sera appliquée sur chaque facture de relance.**
- **Au delà de deux mois d'impayés, nous nous autorisons à ne plus accepter l'enfant dans la structure.**
- **Dorénavant, les paiements en espèce ne seront plus autorisés ou remis en mains propres à la directrice contre un reçu signée en retour.**
- Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les directrices Edith GOARIN ou Magali POSNIC-SALMON au **06-69-44-22-10** ou par mail : afr.plemet@gmail.com
- En cas de non-respect de ce règlement, toute famille ou enfant pourra se voir interdire l'accès à l'Accueil de Loisirs jusqu'à ce que le différend soit résolu.